



**Compte-rendu de la réunion publique  
de Saint-Nicolas  
du 10 décembre 2007  
Salle communale**

Monsieur le Maire accueille l'assistance et ouvre la réunion.

En guise d'introduction il se félicite des conditions météorologiques : « *Si la neige a ses inconvénients mais nous sommes rassurés sur l'ouverture de la saison* ».

Il rappelle le caractère traditionnel de cette réunion semestrielle depuis 7 ans, une en juillet et une en décembre.

« *Il est en effet nécessaire de faire le point des dossiers mais également des aspects plus quotidiens de la vie du village* ».

1. La rénovation de l'église de Saint-Nicolas

Monsieur le Maire revient sur les « *péripéties du dossier de l'église de St Nicolas* ». La maîtrise d'œuvre conduite par Monsieur NAVIGLIO s'est avérée, dans un premier temps, trop « *autoritaire* » pour être consensuelle puis inadaptée à une situation administrative nouvelle : le classement de l'Eglise de Saint-Nicolas au titre des monuments historiques et son corollaire financier, l'obtention d'un financement d'Etat. Monsieur NAVIGLIO s'est donc déclaré « *incompétent pour poursuivre sa mission* » qui est désormais confiée de facto à l'architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent. D'un point de vue financier, Monsieur le Maire met également en exergue « *l'absence de négociation* » engagée par le maître d'œuvre initial et le fait qu'il ait dû suppléer cette carence, dans le cadre du code des marchés publics.

Il reste à « *solder financièrement sa mission* » mais le dossier est désormais moins « *épidermique* » – moins compliqué sur le point des relations.

Monsieur GRANGE-CHAVANIS a toutefois des impératifs et devra travailler en étroite collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

C'est un dossier qui devrait se terminer vers la fin de l'année 2008, les entreprises ayant fait le choix de travailler durant l'hiver en utilisant une solution de chauffage provisoire adaptée aux travaux de reprise des décors muraux de peinture. Des décors peints antérieurs à ceux dont la rénovation est entreprise sont réapparus dans le cadre des travaux. Des photographies prises par Monsieur Gilles GRANDJACQUES sont présentées à l'assistance.



Monsieur le Maire précise que pour l'inauguration de l'église, il faudra un événement à la hauteur du travail effectué et de l'investissement collectif mais sans dépense inutile de la commune. Il propose que l'on fasse appel à la générosité et à toutes les bonnes volontés. Monsieur *Christian DEBIEVE*, directeur général des services, se tient à la disposition de la population (0673688090) pour recueillir toute suggestion.

*Question de la salle sur le manque de couleurs* : la DRAC donne son avis et son aval – Monsieur NAVIGLIO a pris des libertés sur le choix de couleurs et n'a pas respecté ce qu'il avait proposé. Ce que Monsieur NAVIGLIO a oublié de faire, c'est de demander l'autorisation à la DRAC. On a demandé à Monsieur GRANGE-CHAVANIS de retravailler sur la colorimétrie de la façade, la couleur des avant-toits et le démontage des piliers en tuf et le muret côté cimetière va être revu.

*Question de la salle* : dans le rapport de Monsieur NAVIGLIO, il était précisé que la charpente était sous dimensionnée. D'un point de vue historique, cette précision constitue une maladresse au regard du travail des « anciens » qui ont conçu et réalisé la charpente qui ne s'est jamais effondrée sous le poids de la neige. Il s'agit en fait d'une précision du point de vue des normes techniques qui auraient mérité d'être présentée avec plus de nuance. Il est également demandé que l'on étudie la possibilité de rééquiper la toiture d'arrête neige.

La DRAC a également refusé le type d'éclairage sous et sur la corniche intérieure. On revient à un système d'éclairage « *classique* » par lustres.

### Budgétairement, on restera toutefois dans les mêmes enveloppes

Simple coïncidence, le CAUE (Conseil en Architecture, en Urbanisme et en Environnement) a travaillé sur le devenir du presbytère, afin de faire en sorte que ce patrimoine puisse être rénové en lien avec l'Eglise. Monsieur GRANGE-CHAVANIS avait été choisi préalablement à ce qui a été dit supra et va faire un rapport mais ne pourra donc pas être concurrent lors de cette consultation.

## 2. La réception de « 8 Mont-Blanc »

Monsieur le Maire rappelle que la décision du SIVOM du Pays du MONT-BLANC de permettre une réception unifiée de la chaîne « 8 Mont-Blanc », s'est traduite pour le secteur de Saint-Nicolas par un basculement entre deux émetteurs (Les Contamines 1 et les Contamines 2) assurant une plus large diffusion sur le territoire des Contamines mais au détriment de certains secteurs de Saint-Nicolas. Pour faire simple « *si on ne voit pas l'aiguille du midi, on ne capte plus* ».



Outre la possibilité très ponctuelle de procéder à un réglage ou à une recherche de canal pour capter cette chaîne, Monsieur le Maire est intervenu afin que des réponses puissent être apportées pour remédier à cette situation. Si une nouvelle autorisation d'implantation d'émetteur du Conseil supérieur de l'Audiovisuel semble improbable, des solutions techniques semblent pouvoir être envisagées.

### 3. Travaux sur le domaine skiable, dates d'ouverture et de fermeture de ce domaine skiable et projets de liaison

- a. Télésiège de la croix du Christ : l'inauguration est calée au 5 janvier 2008 à 10 heures – Des terrassements ont également été réalisés à l'arrivée du Mont-Joux 3 permettant de dégager « la vue » sur le domaine skiable de Saint-Nicolas et d'inciter le basculement sur cette partie du domaine skiable.
- b. Une croix en mélèze réalisée par les services techniques a été implantée au sommet de la Croix du Christ, à proximité de la gare d'arrivée.
- c. S'agissant des dates d'ouverture et de fermeture de la station, Monsieur le Maire rappelle qu'il tient à ce que le concédant, autorité organisatrice, impose ces dates au concessionnaire, exploitant, rompant ainsi avec une tradition reposant historiquement sur une confusion des rôles respectifs.
- d. Répondant à une question sur la liaison avec les Contamines, Monsieur le Maire informe l'assistance que ce projet concerne désormais également la commune de Megève, que le dossier UTN est en cours d'élaboration. Il insiste sur la position communale que ce projet ne puisse aboutir à une « simple » liaison par téléphérique entre Les Contamines-Montjoie et Megève et que la commune défendra pour sa part un projet permettant un bouclage par le Mont-d'Arbois.

### 4. Forfaits de ski - Ski hors-piste et sécurité

- a. Les représentants de l'école de ski de Saint-Nicolas s'étonnent de l'interdiction faite d'enlever des varosses et de débroussailler dans la trouée des Lanches : réponse de Monsieur le Maire, « parce que je ne veux pas inciter le hors-pistes dans une zone historiquement dangereuse ». Ces aménagements inciteraient les jeunes au hors-pistes qu'ils auraient eux-mêmes créé.
- b. Cela dit, il existe un « réservoir de clientèle » important chez les « ados » et l'idée prônée par Monsieur le Maire d'un forfait unique réservé et éventuellement adapté à cette clientèle fait son chemin.



## 5. Cheminement des piétons entre le chef-lieu et les Chattrix

La demande exprimée est celle de la cohabitation en secteur rural des automobilistes et des piétons.

Monsieur le Maire attire l'attention sur la connotation urbaine de la réalisation d'un trottoir - évoquée par un membre de l'assistance - au-delà d'un coût très élevé.

Il rappelle qu'il avait demandé, il y a 2 ans, que l'on déporte l'axe de la voie et que la bande de circulation automobile soit ramenée à 6 mètres de largeur avec un marquage au sol qui – il est vrai – est peu visible lorsque la route est enneigée.

Lors de la réfection prochaine du tapis d'enrobés, ces préconisations seront à nouveau respectées.

## 6. Modalités d'organisation du déneigement

De nombreux points sont évoqués pour lesquels il est demandé, en raison de la précocité des chutes de neige et d'un nécessaire rodage des équipes, une certaine tolérance. Monsieur *Marc Sirop*, directeur des services techniques, s'assurera de la coordination des équipes communales avec les interventions des entreprises. Il veillera également à donner des consignes sur les modalités de déneigement en adaptant, lorsque cela est possible, les étraves des véhicules de déneigement aux secteurs concernés.

Demande d'une réflexion à une alternative au sel par une collecte des cendres dans des tonneaux en fer ? , notamment dans les hameaux.

*Remarque de Monsieur le Maire* : attention aux salissures liées à cette alternative, notamment dans les commerces.

Les solutions de ce type, simples et assimilables par le recyclage des matériaux à des solutions de développement durable sont certes à étudier mais peuvent s'avérer plus coûteuses notamment par l'investissement en personnel nécessaire.

D'un point de vue assez général, ce qui a été tenté sur le chemin du Nant Blanchet de mettre un dépôt de gravillons a été une bonne idée, lorsque certains automobilistes étaient en difficulté.

## 7. Code postal unique sur l'ensemble de la Commune

Peut-on trouver une solution pour trouver un code postal unique pour toute la commune ?



Monsieur le Maire rappelle que la solution ne saurait être immédiate car elle est liée à l'histoire administrative de Saint-Nicolas dont le bureau distributeur est « Le Fayet ».

Tout dépend donc de la construction du nouveau centre de tri qui va permettre de regrouper tout le tri. La poste recherche en effet un terrain pour construire un centre de tri à Passy pour faire tout le tri du secteur.

Nous sommes dans une démarche de « *simplification administrative* », ironise-t-il mais, à titre d'exemple, en cas de publipostage, « *il n'est pas possible de sectoriser le Fayet* ».

#### 8. Solutions de parking dans le centre du village

- a. Monsieur le Maire rappelle que le projet de faire un parking couvert sur les terrains au nord de l'école, est un projet coûteux et donc long à aboutir. Il émet donc l'idée de faire une plate forme aérienne en arasant les rochers sur le terrain jouxtant et les jeux d'enfants qui seraient supprimés. « *Est-ce qu'araser les rochers pose un problème ?* Réponse de la salle : « *non* ». La question se posera donc de trouver un endroit sécurisé pour transférer les jeux d'enfants.
- b. Est-ce une zone bleue devant l'église ? Réponse « *oui* ».

#### 9. Réseaux secs et humides

- a. EDF a un projet d'enfouissement de lignes en 2008-2009 de 1 à 2 millions d'euros. Renforcement en sous-terrain depuis la centrale – Enfouissement de 3 à 4 km de lignes et suppression du transformateur.
- b. Lignes à enfouir à proximité de l'église afin de supprimer les nuisances visuelles ? : Monsieur le Maire répond : « *ce qui coûte cher lors d'un enfouissement de lignes c'est de raccorder toutes les maisons* » – cette proposition est donc à réétudier – il y a un ordre de priorité qui doit être fait. Il rappelle également que la commune a concédé au Séleq 74 ses projets et travaux liés à l'électricité, le téléphone, l'éclairage public.
- c. Annonce du lancement des travaux au Planey d'enfouissement des réseaux : prise en compte globale de l'eau, de l'assainissement, les eaux pluviales, l'éclairage public.

#### 10. Elections municipales des 9 et 16 mars 2008

Monsieur le Maire rappelle l'enchaînement des faits qui ont conduit à ce que, sans que la commune ne puisse être mise en cause à aucune étape du processus, sa demande initiale du 13 décembre 2000 de suppression de sectionnement électoral ne pourra être suivie d'effet pour les prochaines élections municipales.

**HOTEL DE VILLE – 50 avenue du Mont d'Arbois – B.P.43 – 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS – FRANCE 5**

Tél+ 33 (0)4 50 47 75 66 - Fax + 33 (0)4 50 47 75 73

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – 74190 Le Fayet Tél : + 33 (0)4 50 78 27 69 Fax : + 33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de St-Nicolas – 74190 St-Nicolas de Véroce Tél : + 33 (0)4 50 93 20 63 Fax : + 33 (0)4 50 93 24 33

http : // [www.saintgervaislesbains.fr](http://www.saintgervaislesbains.fr) - e-mail : [mairie.stgervais@wanadoo.fr](mailto:mairie.stgervais@wanadoo.fr)



En 2001, le Conseil Général de Haute-Savoie, compétent, n'a pas donné suite à ladite délibération jusqu'en 2005, date à laquelle en matière de suppression des sectionnements électoraux, la compétence a été transférée au Préfet. Dans un courrier du 8 octobre 2007, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a confirmé à Monsieur le Maire que Le Fayet conserverait donc ses spécificités de section électoral et son mode de scrutin. Une nouvelle procédure ne pourra être engagée qu'à l'issue des prochaines élections.

#### 11. Recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle les dates du recensement de la population qui débutera le 17 janvier 2008 pour se terminer le 16 février 2008.

Il informe l'assemblée qu'un agent recenseur leur rendra donc visite durant cette période pour recueillir les renseignements nécessaires notamment à l'estimation de la population qui sert de base de calcul à certaines dotations ou participations et dont on peut s'attendre à une progression significative si on s'en réfère aux inscriptions sur la liste électorale.

#### 12. Informations diverses

Deux enquêtes publiques démarrent le 17 décembre 2007 : enquête publique et enquête parcellaire pour le pont (contournement du bourg) et pour le nouveau groupe scolaire de Saint-Gervais (pôle éducatif).

#### 13. Bennes à ordures aux plans

Pétition pour les moloks – pétitions de tous les copropriétaires qui demandent que l'on reconstruise leur cabane – voir quels autres terrains peuvent recevoir ces équipements. – voir sur carrefour de la départementale avec la route des plans. Pouvez-vous mettre un conteneur à verre en attendant ? Oui sur le principe : voir Monsieur Marc Sirop.

#### 14. Des toilettes publiques à proximité de la salle communale seront-elles réalisées ? Oui nous sommes en consultation.

*La réunion se termine autour d'un verre de l'amitié.*

Le Maire,  
Conseiller Général du Canton  
de Saint-Gervais-les-Bains,

Jean-Marc PEILLEX